

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 16 JUIN 2026**

(...)

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes de l'exercice 2025

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

- après avoir entendu le rapport de gestion du Président,
- après avoir entendu le rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes,

APPROUVE lesdits rapports, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils lui ont été présentés.

PREND ACTE de la présence de dépenses somptuaires et de charges non fiscalement déductibles, visées aux articles 39-4 et 39-5 du Code Général des Impôts, pour un montant de 22 089 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve les propositions du Président et, après avoir constaté que les comptes annuels font apparaître un bénéfice de 1 138 281,87 euros,

DECIDE d'affecter le bénéfice de l'exercice au compte "report à nouveau" qui passe ainsi de 12 817 988,17 euros à 13 956 270,04 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 17 910 389,44 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.

(...)

Certifié conforme


SIXIEME RESOLUTION

Prise d'acte de la démission du Directeur Général

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Président et de la lettre de démission du Directeur Général en date du 5 juin 2026, prend acte de la démission de Monsieur Sébastien Jarlot de son mandat de Directeur Général de la Société, à effet au 30 juin 2026.

L'Assemblée Générale, prend acte que le Directeur Général, se considère totalement rempli de l'ensemble de ses droits à l'égard de la Société, pour ce jour comme pour le futur.

L'Assemblée Générale remercie le Directeur Général démissionnaire pour les services qu'il a rendus à la Société tout au long de l'exercice de son mandat, l'exempte de son préavis et lui donne quitus de l'exécution de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.

SEPTIEME RESOLUTION

Désignation d'un nouveau Directeur Général en remplacement

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Président et de la résolution ci-dessus, décide de désigner la société FILOTIMO, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 1 000 €, dont le siège est 1, avenue de Lattre de Tassigny – 94210 SAINT MAUR DES FOSSES, en cours d'immatriculation, contrôlée et dirigée par Monsieur Sébastien Jarlot, comme nouveau Directeur Général de la Société à compter du 1^{er} juillet 2026 et sous réserve de son immatriculation définitive.

Un contrat de mandat sera conclu à cet égard.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.

(...)

NEUVIEME RESOLUTION

Pouvoirs

L'Assemblée générale DONNE TOUS POUVOIRS au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.